

COMPTE RENDU SÉANCE du 15 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 21 h à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 juin, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : DELIGNIERES Patrick, CARTAUD Gérard, SILLIERES Jean-Raymond, GIRARD Cathy, LEVALLOIS Rémi, MARTIN Michèle, GUICHARD Cécile, SAINTE FOIE Lydia, DUFFORT Christopher, MACARY Claude, VAISSE Jacques Michel.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Cathy GIRARD est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du compte rendu du 25 mai 2020

Le compte rendu du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Nomination des délégués auprès des divers syndicats :

Sont nommés délégués pour la commune de BIRAN auprès des divers syndicats :

- Syndicat départemental d'énergie du Gers
 - o Titulaire : Jean-Raymond SILLIERES
 - o Suppléant : Rémi LEVALLOIS
- SIAEP de la région de Vic-Fezensac
 - o Titulaire : Jean-Raymond SILLIERES
 - o Suppléant : Jacques Michel VAISSE
- Syndicat Mixte des 3 Vallées
 - o Titulaire : Lydia SAINTE FOIE
 - o Suppléant : Claude MACARY
- Syndicat Mixte d'entretien et d'aménagement du Sousson, Cédon et Baïses
 - o Titulaire : Claude MACARY
 - o Suppléant : Jean-Raymond SILLIERES
- SICTOM secteur centre
 - o Titulaire : Patrick DELIGNIERES
 - o Suppléant : Michèle MARTIN
- SI RPI SAINT JEAN-POUTGE, BIRAN, LE BROUILH-MONBERT
 - o Titulaires : Patrick, DELIGNIERES, Cécile GUICHARD, Lydia SAINTE FOIE
 - o Suppléants : Michèle MARTIN, Gérard CARTAUD, Rémi LEVALLOIS

- SI de voirie du canton de Vic-Fezensac
 - o Titulaire : Jean-Raymond SILLIERES
 - o Suppléant : Rémi LEVALLOIS

2. Indemnité de confection des budgets pour la trésorière municipale

Monsieur le Maire explique qu'une indemnité spéciale pour la confection des budgets, d'un montant de 30,49 €, peut être allouée aux Receveurs Municipaux, selon les dispositions prévues par un arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

Compte tenu de la disponibilité dont Madame BRUNEL Isabelle fait preuve lors de nos sollicitations, ce qui est confirmé par Gérard CARTAUD, il propose de donner un avis favorable.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

3. Autorisation de résilier le marché de l'entreprise ACG BATIMENTS en liquidation judiciaire

Monsieur le Maire informe le conseil, du fait que les travaux concernant les aménagements de la maison « LEBE », sont pour l'heure à l'arrêt. En effet la société ACG BATIMENT a qui avait été confié le lot maçonnerie et désamiantage, suite à l'appel d'offre, a été placée en liquidation judiciaire.

Il sollicite donc du conseil l'autorisation de résilier le marché, et informe qu'il faudra faire un nouvel d'offre pour trouver une nouvelle entreprise capable de poursuivre les travaux.

Le conseil autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à résilier le marché, suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise ACG Bâtiment.

4. Point d'avancement sur le site internet.

Cela est en bonne voie, Jacques Michel VAISSE en charge de son développement, explique qu'il est en attente d'information concernant les possibilités d'hébergement sur la commune ainsi que de la liste complète des commerçants et artisans.

Une ouverture du site est envisageable en juillet.

5. Compte rendu rencontre avec le Président du comité des fêtes

Cette rencontre avec le Président du comité des fêtes, avait pour but d'évoquer les festivités estivales habituelles, apéritif offert par le comité à la population, vide grenier, fête de début août, dans le contexte particulier de l'état d'urgence.

Il ressort de cette réunion qu'il est pour l'heure pas envisageable que ces manifestations puissent avoir lieu.



Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 16 juillet 2020

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h40.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.